PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt quatre, le trente janvier**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER, M. Alexandre PAZZI.

Était absent non excusé : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Joëlle COLLOCA en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Alexandre PAZZI en faveur de M. Antoine DE VITA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Monsieur Antoine DE VITA se présente comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.
Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

Mme Hélène BARATHIEU est arrivée après l'ouverture de la séance du conseil municipale et ne participera pas aux votes.

1) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2024

Madame le Maire informe l'assemblée des montants notifiés et procède au vote des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

2) Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : rue de la Bronque et rue de Darbousset : Electricité 23-195-DIS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet envisagé pour l'enfouissement des réseaux électriques "rue de la Bronque et rue de Darbousset".

Ce projet s'élève à **138 641,50 € HT** soit **166 369,80 € TTC**.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**3) Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : rue de la Bronque et rue de Darbousset :
Éclairage Public 23-195-EPC**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour l'enfouissement de l'éclairage public "rue de la Bronque et rue de Darbousset".

Ce projet s'élève à **50 194,20 € HT** soit **60 233,04 € TTC**.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**4) Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : rue de la Bronque et rue de Darbousset : GC
Télécom 23-195-TEL**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour l'enfouissement des réseaux de génie civil Télécom "rue de la Bronque et rue de Darbousset".

Ce projet s'élève à **46 114,50 € HT** soit **55 337,40 € TTC**.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**5) Création d'un poste permanent à temps complet de technicien principal 2ème classe catégorie B et
modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire distribue le tableau des effectifs à l'assemblée.

Elle explique qu'en raison de l'obtention de l'examen d'un agent de maîtrise principal 1ère classe, il y a lieu de créer un poste de technicien principal 2ème classe pour assurer les tâches de gestion des services techniques.

Le conseil municipal décide la création, à compter du 01.02.2024 d'un poste de technicien principal 2ème classe à temps complet et de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal 1er classe, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

6) Demande de subvention à la Région au titre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux notamment les sanitaires de l'école maternelle, les sanitaires de l'école primaire, les sanitaires de la garderie et la garderie.

Madame le Maire propose de présenter le dossier pour obtenir une subvention de la Région pour la mise en accessibilité. Après discussion, le conseil municipal accepte le projet, sollicite une subvention à la Région et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires au bon accomplissement de ce projet

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

7) Questions diverses

a- Extension de la cantine et dortoirs

Madame le Maire informe l'assemblée du démarrage des travaux d'extension de la cantine et des dortoirs de la maternelle à compter du 31/01/2024. Les travaux se dérouleront principalement durant les vacances scolaires et les mercredis pour les travaux plus bruyants. La livraison est prévue pour la rentrée 2024, si tout se passe bien.

b- Travaux de la RD 101

Mme Le Maire précise que les travaux ont repris depuis le début de l'année et se déroulent normalement.

c- Travaux de la rue du Pesquier

Mme Le Maire informe également que les travaux qui permettront aux habitants de la rue du Pesquier de se raccorder à

l'égoût débiteront au printemps.

d- Lavoir de Cannes

Les travaux de restauration du Lavoir de Cannes et du mur sont à présent terminés. Un grand merci au chantier d'insertion "Passe Muraille" pour leur intervention. Une visite avec les élus de l'agglomération du Gard Rhodanien est prévue le mardi 06/02/2024

e- Rue de la Combe

Les travaux de création des escaliers sont terminés et ils seront bientôt en service. Ce qui permettra de sécuriser cette rue trop encombrée par les stationnements anarchiques et dangereux. Nous sommes toujours dans l'attente du sondage sur les réseaux humides. La commission de travail en charge du sujet se réunira prochainement suite au retour du cabinet d'études.

f- Film sur le patrimoine

Le tournage d'un film qui a pour objectif la mise en valeur de notre patrimoine débutera au printemps. Plusieurs intervenants locaux prendront part à ces séquences de 2-3minutes qui seront diffusées sur les réseaux sociaux . La prochaine réunion de la commission se déroulera le 14/02/2024.

g- CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Les élus du CMJ avaient pour projet la réalisation d'une fresque sous le préau. La prise de contact de la municipalité avec l'artiste GRUMO rendra possible le projet. Un temps d'échanges avec les enfants du CP au CM2 permettra à l'artiste de définir les thèmes souhaités par eux et de réaliser une esquisse. La réalisation de celle-ci aura lieu en mai 2024. D'autres propositions sont en cours d'installation, comme la boîte à idées et le banc de l'amitié. Pour nos jeunes élus et après la visite l'an dernier du Sénat, c'est celle de l'assemblée nationale qui sera au programme cette année.

h- Recrutement DGS

Madame le Maire informe l'assemblée que le recrutement du Directeur/trice Général des services est à présent terminé. Celle-ci prendra ses fonctions à compter du 1er Avril 2024 après une période de tuilage.

i- Conciliateur de justice

Monsieur PANIER, conciliateur de justice bénévole cessera ses activités le 31/01/2024, après de nombreuses années de service.

j- Dernier recensement

Selon le dernier recensement, l'INSEE nous informe que la population de notre commune s'élève à 2255 habitants dont 50 occasionnels.

k- Permanences de l'UDAP

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine assurera une permanence dans notre commune afin de conseiller les administrés sur leurs travaux d'urbanisme. Ces permanences se dérouleront en Mairie. Vous retrouverez les dates et modalités sur le site de la commune ainsi que sur le panneau pocket.

l- Mr ALBE Jean prend la parole

Il revient sur le programme des ENR et sur la délimitation des parcelles. Mme le Maire précise à nouveau les éléments qui ont déterminé le choix des parcelles concernées. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente du retour de la préfecture pour avancer sur le sujet.

m-Question posé par Mr PETITOT Hervé

Monsieur PETITOT souhaite avoir des renseignements sur les formations qui s'adressent au élus et demande quelle est la marche à suivre, ainsi que les thématiques possibles.

n-Mr PASSERIEUX Jean prend la parole

Monsieur PASSERIEUX Jean intervient sur les points 2, 3 et 4 et précise l'obtention des subventions dans ces travaux avec le SMEG.

Les dernières caméras seront mise en service tout début février.

Mme le Maire rappelle la marche à suivre nécessaire pour les équipements futurs

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H55



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Véronique HERBÉ.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER, M. Alexandre PAZZI.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Joëlle COLLOCA en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Alexandre PAZZI en faveur de M. Antoine DE VITA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre-Libellé nature	Crédits votés en 2023 (B+DM+RAR 2022)	Crédit pouvant être ouverts avant le vote du BP
20- Immobilisations incorporelles	72 000,00 €	18 000,00 €
21-Immobilisation corporelles	2 625 500,00 €	656 375,00 €
23- En cours	1 207 818,86 €	301 954,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser,

dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2024

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 030-213003023-20240130-MA_DEL_2024_001-DE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Telerecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture du Gard et publication par voie
d'affichage le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Véronique HERBÉ

- 2 FEV. 2024





Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER, M. Alexandre PAZZI.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Joëlle COLLOCA en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Alexandre PAZZI en faveur de M. Antoine DE VITA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

OBJET : Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : rue de la Bronque et rue de Darbousset : Electricité 23-195-DIS

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les réseaux électriques "rue de la Bronque et rue de Darbousset".
Ce projet s'élève à **138 641,50 € HT** soit **166 369,80 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

La mairie de Saint-Victor-la-Coste projette de réaliser prochainement des travaux de réhabilitation de la voirie sur la rue de la Bronque et par la suite sur la rue de Darbousset. Les réseaux électriques, éclairage public et de télécommunications sont actuellement en aérien depuis le croisement de la route d'Avignon et la route des Côtes du Rhône. Dans le cadre de ce projet, la commune sollicite le Syndicat Territoire d'Energis d'étudier la possibilité d'enfouissement du réseau basse tension issu du poste DP LUSPA, à l'abords de la route d'Avignon, réseaux de télécommunication, actuellement en appui commun sur les supports d'ENEDIS et le réseau d'éclairage public en aérien également. Compte tenu de la configuration de réseaux existants vus sur le terrain avec les responsables de la mairie, les travaux sur la rue de la Bronque sont à traiter en priorité et la rue de Darbousset par la suite.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'enfouissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financiers Estimatifs (EFE).

Après avoir ouï Madame le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le projet sur le réseau d'électricité dont le montant s'élève à **138 641,50 € HT** soit **166 369,80 € TTC** dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription



au programme d'investissement syndical pour l'année à venir

- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 6 930,00 €.
- Autorise Madame le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif
- Versera ses participations en deux temps comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif
 Un acompte au moment de la commande des travaux,
 Le solde à la réception des travaux.
- Prend note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 260,00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

1) ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	108 641,50 € HT	
Ingénierie :	10 000,00 € HT	
Autre :	20 000,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	138 641,50 € HT	166 369,80 € TTC (TVA: 20%)

2) ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES

Programme	Travaux HT subventionnés		Subvention	Participation Collectivité
FACE C 2024 (DIPI)	138 641, 50 €	FACE	75,00% 103 981,13 €	6 932,07 €
		SMEG	20,00% 27 728,30 €	
	138 641,50 €		131 709, 43 €	6 932,07 €

3) ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Participation de la collectivité aux travaux :	6 932,07 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat	6 932,07 €

4) ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Acompte n°1 de 50 % :	3 000,00 €
Acompte n° 2 et solde :	3 932,07 €
TOTAL	6 932,07 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Telerecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture du Gard et publication par voie d'affichage le

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Mme Véronique HERBÉ

- 2 FEV. 2024



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER, M. Alexandre PAZZI.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Joëlle COLLOCA en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Alexandre PAZZI en faveur de M. Antoine DE VITA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

OBJET : Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : rue de la Bronque et rue de Darbousset : Eclairage Public 23-195-EPC

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les réseaux d'éclairage public "rue de la Bronque et rue de Darbousset".

Ce projet s'élève à **50 194,20 € HT** soit **60 233,04 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

La mairie de Saint-Victor-la-Coste projette de réaliser prochainement des travaux de réhabilitation de la voirie sur la rue de la Bronque et par la suite sur la rue de Darbousset. Les réseaux électriques, éclairage public et de télécommunications sont actuellement en aérien depuis le croisement de la route d'Avignon et la route des Côtes du Rhône.

Dans le cadre de ce projet, la commune sollicite le Syndicat Territoire d'Energis d'étudier la possibilité d'enfouissement du réseau basse tension issu du poste DP LUSPA, à l'abord de la route d'Avignon, réseaux de télécommunication, actuellement en appui commun sur les supports d'ENEDIS et le réseau d'éclairage public en aérien également.

Compte tenu de la configuration de réseaux existants vus sur le terrain avec les responsables de la mairie, les travaux sur la rue de la Bronque sont à traiter en priorité et la rue de Darbousset par la suite.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'enfouissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financiers Estimatifs (EFE).

Après avoir ouï Madame le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le projet sur le réseau d'éclairage public dont le montant s'élève à **50 194,20 € HT** soit **60 233,04 € TTC** dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir



- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 60 230,00 €.
- Autorise Madame le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif, la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public
- Versera, ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financier Estimatifs
 Un acompte au moment de la commande des travaux,
 Le solde à la réception des travaux.
- Prend note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 496,80 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

1) ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

<u>Dépenses prévisionnelles</u>	
Travaux :	39 194,20 € HT
Ingénierie :	4 000,00 € HT
Autre :	7 000,00 € HT
Total des dépenses prévisionnelles :	50 194,20 € HT 60 233,04 € TTC (TVA 20 %)

2) ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2024 (DIPI) (1)	46 000,00 € SMEG	30,00% 9 000,00 €
Hors subvention	(30 000,00 €)	
	4 194,20 €	
	50 194,20 €	9 000,00 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3) ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Participation de la collectivité aux travaux :	50 194,20 €
TVA (20%)	10 038,84 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat	60 233,04 €

4) ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

Acompte N°1 de 80 %	48 000,00 €
Acompte N°2 et solde	12 233,04 €
TOTAL	60 233,04 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délais de deux mois à compter de la présente notification.
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "telerecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture du Gard et publication par voie d'affichage le

- 2 FEV. 2024

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Mme Véronique HERBÉ



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER, M. Alexandre PAZZI.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Joëlle COLLOCA en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Alexandre PAZZI en faveur de M. Antoine DE VITA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

OBJET : Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : rue de la Bronque et rue de Darbousset : GC Télécom 23-195-TEL

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les réseaux de génie civil Télécom "rue de la Bronque et rue de Darbousset".
Ce projet s'élève à **46 114,50 € HT** soit **55 337,40 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

La mairie de Saint-Victor-la-Coste projette de réaliser prochainement des travaux de réhabilitation de la voirie sur la rue de la Bronque et par la suite sur la rue de Darbousset. Les réseaux électriques, éclairage public et de télécommunications sont actuellement en aérien depuis le croisement de la route d'Avignon et la route des Côtes du Rhône. Dans le cadre de ce projet, la commune sollicite le Syndicat Territoire d'Energis d'étudier la possibilité d'enfouissement du réseau basse tension issu du poste DP LUSPA, à l'abord de la route d'Avignon, réseaux de télécommunication, actuellement en appui commun sur les supports d'ENEDIS et le réseau d'éclairage public en aérien également. Compte tenu de la configuration de réseaux existants vus sur le terrain avec les responsables de la mairie, les travaux sur la rue de la Bronque sont à traiter en priorité et la rue de Darbousset par la suite.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'enfouissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financiers Estimatifs (EFE).

Après avoir oui Madame le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le projet sur le réseau de génie civil télécom dont le montant s'élève à **46 114,50 € HT** soit **55 337,40 € TTC** dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son

inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir

- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **55 340,00 €**.

- Autorise Madame le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif, la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom

- Versera, ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financier Estimatifs
Un acompte au moment de la commande des travaux,
Le solde à la réception des travaux.

- Prend note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

- Par ailleurs la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 445,20 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

- Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

1) ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	35 514, 50 € HT	
Ingénierie :	3 600, 00 € HT	
Autre :	7 000, 00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	46 114, 50 € HT	55 337,40 € TTC (TVA 20 %)

2) ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2024 (DIPI)	0,00 €	
Hors subvention	46 114,50 €	
	46 114,50 €	0,00 €

3) ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux	46 114,50 €
TVA (20 %)	9 222,90 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat	55 337, 40 €

4) ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80 %	44 000,00 €
Acompte N°2 et solde	11 337,40 €
TOTAL	55 337,40 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Telerecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture du Gard et publication par voie
d'affichage le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Véronique HERBÉ

- 2 FEV. 2024




R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER, M. Alexandre PAZZI.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Joëlle COLLOCA en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Alexandre PAZZI en faveur de M. Antoine DE VITA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

OBJET : Création d'un poste permanent à temps complet de technicien principal 2ème classe catégorie B et modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de technicien principal 2ème classe au service technique de la Mairie à temps complet en raison de la promotion interne dont peu bénéficier l'agent de maîtrise principal 1er classe pour assurer notamment les tâches de gestion des services techniques ,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide la création, à compter du 01.02.2024 d'un poste de technicien principal 2ème classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire retenu, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut de ce grade,
- Modifie le tableau des emplois en créant un poste de technicien principal de 2ème classe et en supprimant le poste d'agent de maîtrise principal 1ère classe. Le nouveau tableau se présente donc comme sur l'annexe à cette délibération.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

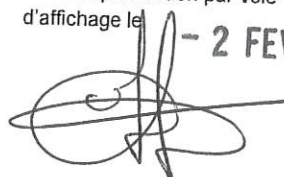
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Telerecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture du Gard et publication par voie
d'affichage le

- 2 FEV. 2024



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Véronique HERBÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 25/01/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, M. Stéphane SOLER, M. Alexandre PAZZI.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Joëlle COLLOCA en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Vincent PELAQUIE en faveur de Mme Jacqueline LINDER, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Alexandre PAZZI en faveur de M. Antoine DE VITA.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

OBJET : Demande de subvention à la Région au titre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Madame le Maire informe l'assemblée de son souhait de mettre en accessibilité les bâtiments communaux. Madame le Maire propose de présenter le dossier pour obtenir une subvention de la Région pour la mise en accessibilité des toilettes maternelle et primaire ainsi que la salle de garderie. Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte le projet,
- Sollicite une subvention de la région,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires au bon accomplissement de ce projet.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Telerecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture du Gard et publication par voie
d'affichage le

- 2 FEV. 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Véronique HERBÉ

